

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle D (sciences humaines et sociales), emploi-type Ingénieur-e d'études en production, traitement, analyse de données et enquêtes, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE, session 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle D (sciences humaines et sociales), emploi-type Ingénieur-e d'études en production, traitement, analyse de données et enquêtes, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE, au titre de l'année 2026 :

Monsieur LAGRIMI Hatim, attaché principal d'administration de l'état, président, Université Bourgogne Europe, Dijon.

Madame CENSIER-CALMUS Caroline, ingénieure de recherche hors classe, experte, Ministère de l'enseignement Supérieur, de la Reche, Paris.

Monsieur LOPEZ Jimmy, professeur des universités de 2ème classe, Université Bourgogne Europe, Dijon.

Madame ROULOT Nélia, ingénieure de recherche hors classe, suppléante, Université Bourgogne Europe, Dijon.

Fait à Dijon, 14/09/2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Laurent CEBZL

